



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2024

Le lundi 19 février 2024 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M., Adjoints

M. DUBOIS Alain, M. LE CAM Gilles, M. MONNOT Laurent, Mme OLLIVIER Martine, LE DU Pyere-Yves, Mme LE BOURHIS Stéphanie, : Mme LARUE Karine, Mme MINI Anne,

Absents excusés : M. TREUSSARD Mickaël (procuration à M. OLLIVIER)

Absents non excusés : M. JONIAUX Anthony, Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : M. Alain DUBOIS

Date de convocation : 13/02/2024

Date de publication : xx/02/2024

Délibération 1/2024 : Remplacement des barrières de sécurité de l'école

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de Idéo Equipements pour le remplacement des 8 barrières de sécurité de l'école pour un montant de 1 717.56 € HT (soit 2 061.07 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents :</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : - <u>Votes</u> : Pour : Contre : Abstention :</i>

Délibération 2/2024 : Remplacement du portail du cimetière

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise de M. BRU Jérémie la réalisation et la pose d'un nouveau portail au cimetière pour un montant total de 7 260 € HT.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 3/2024 : Remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise Caillarec pour l'acquisition et l'installation d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire pour un montant total de 2 345 € HT (soit 2 814 € TTC). ;

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 4/2024 : Acquisition de 2 abris de touche

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise OUTDOOR INDOOR pour l'acquisition de 2 abris de touche de 2 mètres pour un montant total de 1 834 € HT (soit 2 200.80 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 5/2024 : Remplacement du pare-ballons du terrain des sports

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise NERUAL SPORTS pour la fourniture et la pose du pare-ballons pour un montant total de 7 550 € HT (soit 9 020 € TTC).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 6/2024 : Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Année 2024

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de la contribution d'un montant de 419 € au FSL pour l'année 2024.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 7/2024 : Rythmes scolaires : Demande de dérogation pour la semaine à 4 jours

Vu l'avis des parents d'élèves du RPI Paule-Plévin,
Vu les avis du Conseil d'école en date du 29 juin 2017, du 9 novembre 2017, du 21 janvier 2021 et du 6 février 2024,

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2024/2025.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 8/2024 : Modalité d'attribution de l'attribution de compensation à compter de l'année 2024

Le Conseil Municipal a approuvé le montant révisé de l'Attribution de Compensation versée par Poher Communauté à compter du 1^{er} janvier 2024, porté à la somme de 35 775 €.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 9/2024 : Motion de soutien au « collectif 45 classes » contre la carte scolaire 2024

Considérant le courrier reçu en décembre 2023 indiquant la possibilité de suppression d'un poste à l'école publique de Treffrin et à l'école publique de Maël-Carhaix,
Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de ces communes a été reçue,
Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,
Considérant la possibilité pour le Conseil Municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,
Vu la proposition de carte scolaire établie en date du 13 février 2024 par les services académiques des Côtes-d'Armor,

Le Conseil Municipal a contesté le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 42 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc, apporte son soutien au « collectif 45 classes » et a demandé l'annulation des 42 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 10/2024 : Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux énergétiques des bâtiments scolaires



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires proposée par M. Philippe GUILLOME, Architecte.

L'estimatif des travaux est fixé à 425 000 € et se décompose ainsi :

Phase 1 : 280 000 € HT (2024 et 2025) (école et cantine)

Phase 2 : 145 000 € HT (2027) (garderie et bibliothèque)

La rémunération totale du maître d'œuvre est fixée à 13.38% soit 56 885 € HT.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié
par transmission de la présente délibération
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le xx/02/2024
et affichage en mairie le xx/02/2024*